

## Une politique énergétique et une gestion du bâti exemplaires

Axe Stratégique	Objectif Stratégique	Action	Caractéristiques
	Améliorer la performance énergétique des bâtiments de la Ville, du CPAS, de la Régie foncière et des SISP	Rénover le parc de bâtiments de la Ville pour atteindre une moyenne de PEB C+ en 2030 et la neutralité énergétique en 2040	
		Elaborer une stratégie de rénovation énergétique des bâtiments de la Ville à court et moyen terme, en vue d'atteindre les objectifs 2030 (Plan Climat) et 2040 (neutralité carbone Révolution)	
		Former les agents de la Ville pour devenir certificateur énergétique agréé et finaliser la certification énergétique des bâtiments de la Ville, par ordre décroissants des bâtiments les plus consommateurs.	
		Financer la rénovation énergétique des SISP à hauteur de 75 millions.	
		Poursuivre la rénovation du parc de logements pour tendre progressivement vers la neutralité énergétique (c'est-à-dire une consommation de 100 kWh/m²/an d'ici 2040 pour les SISP et en 2050 pour les logements de la Régie). Pour cela : À l'horizon 2033 avoir rénové tous les bâtiments les plus énergivores / PEB F et G (Basé sur stratégie Révolution & avant-projet PACE RBC)	
		Ne plus installer de chaudières à énergie fossile pour tous les nouveaux bâtiments, et remplacer progressivement les existantes vers des alternatives durables (pompes à chaleur, cogénération ...) lors de rénovations lourdes.	
	Appliquer un régime de chauffage réduit pour tous les bâtiments de la Ville, en fonction de leur fonction et affectation (18° pour les bureaux, 19° pour les classes, 20° pour les crèches)		
	Réduire la période de chauffage d'environ 1 mois : démarrer 15 jours plus tard et arrêter 15 jours plus tôt en moyenne		
	Monitorer en temps réel la consommation énergétique des 70 bâtiments les plus gros consommateurs de la Ville, et monitorer annuellement l'ensemble des points de consommation sur base du suivi des factures		
	Mise en œuvre de l'inventaire HORTA (GMAO) du patrimoine de la Ville et du CPAS rassemblant toutes les informations du bâti et ses caractéristiques techniques		
Relighting des bâtiments de la Ville - 100% des 70 piliers dotés exclusivement d'ampoules LED.			
Revoir la planification de l'éclairage dans les infrastructures sportives, en particulier dans le stade qui est un des plus gros consommateurs d'énergie.			

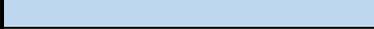
EN1. Efficacité énergétique du bâti et adaptation aux effets du changement climatique

Réduire la consommation énergétique des bâtiments de de la Ville de Bruxelles de 40% (par rapport à 2008)

Sensibiliser les usagers et le personnel du bâti de la ville et le public aux économies d'énergie via la mise à disposition d'un guide aux gestes et comportements exemplaires (pour économiser un maximum d'énergie dans l'utilisation des bâtiments)	
Mettre en place des systèmes de récupération d'énergie afin de diminuer la consommation fossile du système de refroidissement. (riothermie, aquathermie, géothermie, ...)	
Installer de la domotique au service de la sobriété énergétique : analyse de la température et de la fréquentation des espaces de travail dans les batiments clés (Brucity et 70 priors)	
Accompagner et soutenir financièrement les projets climatiques des acteurs du territoire en matière d'énergie dans le cadre de l'appel à projets Climat	
Faciliter un processus citoyen de rénovation collective selon des standards énergétiques ambitieux	
Mettre en place un dispositif pour informer les citoyens sur les économies d'énergies et la rénovation des bâtiments; les accompagner et faciliter l'accès aux primes Révolution	
Suivre le programme de Sibelga visant à remplacer la totalité de son parc d'éclairage public par du LED d'ici fin 2030	
Distribution d'alternatives durables aux chaufferettes produites localement à des établissements de l'HORECA bruxellois (plaid, bougies chauffantes,...)	
Accompagner l'interdiction et identifier les alternatives aux rideaux de chaleur ou de fraîcheur en continuité avec portes ouvertes dans les commerces du territoire	
Sensibilisation des commerçants via actions comme par exemple la réalisation de FAQ « le saviez-vous ? » sur les gestes à mettre en place pour réduire les consommations énergétiques à destination des commerçants	
Monitoring énergétique des bâtiments privés de la Régie	
Réduire la consommation énergétique du territoire	
Valoriser des toitures plates de la Ville qui le permettent avec une fonction climatique (photovoltaïque, thermique, végétalisation, blanchiment, ...)	
Faire évoluer les contrats d'électricité verte de la Ville avec un critère de production local (Belge)	

EN2. Production et consommation d'une énergie verte et locale	Augmenter la part d'énergie consommée par les bâtiments publics de la Ville, de la Régie, du CPAS et des SISP qui provient d'énergie renouvelable produite en Belgique	Tester le potentiel des différentes solutions de stockage et de partage afin d'augmenter l'autoconsommation d'énergie verte produite.		
		Poursuivre le déploiement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments de la Ville, de la Régie et du CPAS pour couvrir au moins 32,5% de la consommation électrique via sa production renouvelable propre		
		Lancer l'action d'achat groupé d'énergie verte destiné aux particuliers, aux professions libérales et aux petits commerces situés sur son territoire, en fonction de l'évolution du marché de l'énergie	 	
	Développer des communautés d'énergie	Former et accompagner les habitants des logements du Foyer Laekenois (chaussée d'Anvers) pour conceptualiser et tester des modèles de communauté d'énergie.	 	
		Identification des différentes manières de lancer, soutenir et faciliter les communautés d'énergie sur le territoire ainsi que de mettre à disposition du foncier pour que les citoyens aient accès aux ENR : objectif de parvenir à la création de minimum 3 communautés d'énergie en 2030.	 	
	Développer un ou des « Quartier à Energie Positive »	Poursuivre le développement d'un premier quartier à énergie positive (PED = Positive Energy District) dans le Quartier Nord, qui produirait plus d'énergie qu'il n'en consomme. Des bâtiments à énergie positive contribuent au développement d'un PED à Bruxelles.		
	Développer un réseau de chaleur urbain dans la Ville en collaboration avec Bruxelles Energie	En collaboration avec Bruxelles-Energie, développer un réseau de chaleur urbain récupérant la chaleur résiduelle de l'incinérateur, à destination des bâtiments communaux les plus énergivores (par exemple : les piscines) et les logements sociaux en priorité.		
	EN3. Renforcer la durabilité de la construction et de la rénovation	Augmentation de la part des déchets de constructions prêts au réemploi et au recyclage	Systématiser le réemploi/tri/recyclage des matériaux lors de projets de construction/rénovation/démolition	
			Faire du projet "Extension Pagodes" un projet pilote en matière de recyclage	
			Formation des agents en vue de réduire, réutiliser, recycler les déchets de démolition et de construction	
Systématiser le réemploi/tri/recyclage des matériaux lors de projets de construction/rénovation/démolition				
Dès la conception des projets de construction et de rénovation, intégrer des dispositifs permettant la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité lorsque les conditions le permettent (ex : Toitures vertes, citernes, noues, perméabilisation, nichoirs, agriculture urbaine ...)		Sur base des possibilités inventoriées par l'UO Climat, identifier les aménagements d'accueil de la biodiversité possibles en fonction des caractéristiques techniques des bâtiments, et les mettre en œuvre (nichoirs, abris pour chauves-souris, hôtels à insectes / Nombre de façade avec orifices, cavités, redents, angles)		
Intégrer, dès la conception, dans les projets de construction et rénovation, la dimension d'économie circulaire (réversibilité, flexibilité, mutualisation, réemploi...)		Intégration dans les critères d'attribution des marchés publics pour imposer la prise en compte et intégration de solutions circulaires pour tout projet de rénovation profonde ou construction		

<p>La Ville propose un objectif ambitieux sur les impacts environnementaux des projets de construction/rénovation à l'échelle du territoire</p>	<p>Adapter le règlement taxe sur les démolitions/re-constructions pour réduire l'impact environnemental des chantiers</p>	
<p>La Ville se fixe des objectifs communs avec la Régie, le CPAS et les SISP en ce qui concerne l'impact environnemental des projets de construction/rénovation via l'analyse par un outil, tel que TOTEM, pour intégrer les principes de durabilité et de réversibilité</p>	<p>Systematiser l'analyse de l'impact environnemental des 2 variantes (démolition/rénovation)</p>	
	<p>Etude comparative + formation des métiers techniques concernés à l'usage d'outils tels que TOTEM pour l'intégrer à chaque projet de rénovation/construction lourde.</p>	

Légende	
	Action à démarrer
	Action en cours
	Action d'atténuation
	Action d'adaptation
	Action avec dimension citoyenne